### COMMUNE DE MORSCHWILLER

### Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 16 JUILLET 2024 à 20h15

sous la présidence de Madame Carine STEINMETZ, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 15

Conseillers présents : 11

Conseillers absents: 4 (dont 4 procurations)

Date de la convocation : 10 juillet 2024

<u>Présents</u>: Mme Carine STEINMETZ – M. Philippe BAAL, Mme Frédérique KANDEL – Adjoints, M. Thierry STURTZER, M. François DERHAN, Mme Myriam PFLUMIO, M. Stéphane DIEBOLD, M. Julien PAULUS, M. Jérôme KLIPFEL, M. Benoît KEMPF et Mme Laura THAL.

<u>Absents excusés avec procurations</u>: M. Hubert KANDEL qui a donné procuration de vote à Mme Frédérique KANDEL, Mme Emilie DAUL qui a donné procuration de vote à Mme Laura THAL, Mme Emmanuelle DOLLINGER qui a donné procuration de vote à M. Benoît KEMPF et M. Frédéric MEYER qui a donné procuration de vote à Mme Carine STEINMETZ.

#### Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2024
- Acoustique de l'ECS : Installation du système TEMPO
- Acquisition de l'immeuble sis 1 rue Principale : sollicitation de l'intervention de l'EPF

# Désignation d'un secrétaire de séance DEL2024 020

Madame le Maire propose que Madame Frédérique KANDEL soit nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME Madame Frédérique KANDEL secrétaire de séance.

#### Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2024 DEL2024\_021

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2024.

#### Acoustique de l'ECS: installation du système TEMPO DEL2024 022

Madame le Maire fait savoir que lorsqu'il y a beaucoup de monde dans l'entrée et le bar de l'Espace Culturel et Sportif, cela raisonne énormément et on ne s'entend plus parler, ce qui est désagréable et gênant pour les personnes qui louent cet espace.

Elle a donc fait appel à une société spécialisée, Litt, qui a fait intervenir le fournisseur TEMPO pour un diagnostic. En effet, les tests réalisés par le technicien confirment la nécessité d'intervenir afin de gagner en qualité acoustique au sein de cet espace.

L'entreprise Litt a effectué un devis pour l'acquisition et la fourniture du matériel à savoir la gamme PAN TEMPO et l'entreprise lzo Plaques Concept de Schiltigheim a réalisé un devis pour la mise en œuvre de ces panneaux acoustiques selon les normes d'installation en vigueur.

L'entreprise propose 2 versions, la première avec 14 panneaux identiques au niveau du plafond et 3 panneaux muraux, la seconde consiste en 14 panneaux de dimensions différentes afin de retrouver le cadre esthétique de l'entrée avec l'intégration des luminaires et 3 panneaux muraux.

Le devis qui consiste en l'achat des panneaux s'élève à :

Version 1: 4 762.40 € HT
Version 2: 5 453.96 € HT

Le devis concernant l'installation du système TEMPO se monte à 4 510,00 € HT.

#### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir les panneaux auprès de la société Litt pour régler l'acoustique de l'entrée
  espace bar de l'ECS pour un montant de 5 453,96 € HT.
- DECIDE de faire intervenir la société lzo Plaques Concept pour régler l'acoustique de l'entrée
  espace bar de l'ECS pour un montant de 4 510,00 € HT.

## <u>Acquisition de l'immeuble sis 1 rue Principale : sollicitation de l'intervention de l'EPF</u> <u>Alsace</u> DEL2024\_023

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU le règlement intérieur du 7 février 2024 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

VU les statuts du 22 juillet 2019 corrigés le 7 août 2019, le 31 décembre 2020 et le 22 décembre 2023 de l'EPF d'Alsace.

VU le courrier de sollicitation adressé par la Commune de MORSCHWILLER à l'EPF d'Alsace le 31 mai 2024,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 14 voix pour et 1 abstention (M. Paulus),

- DEMANDE à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à MORSCHWILLER (67350), 1 rue Principale, figurant au cadastre sous section 6 numéro 98, d'une superficie de 00 ha 04 a 74 ca, consistant en une maison d'habitation sur son terrain d'assiette, en vue de constituer une réserve foncière nécessaire à un projet d'aménagement comprenant la réalisation de logements aidés;
- APPROUVE les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de biens annexés à la présente délibération et AUTORISE Madame Carine STEINMETZ, Maire de MORSCHWILLER, à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace.

### **DIVERS**

- Présentation du rapport annuel 2023 Grand Cycle de l'eau (SDEA) Présentation du rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement (SDEA)
- Rentrée scolaire 2024
- Mobilité Réseau RIMO

La séance est levée à 23h00.